

Compte rendu Conseil Municipal du 10 Juillet 2020

Sur convocation du Maire Pierre BRAYSSE le conseil municipal s'est réuni le 10 juillet 2020 à 20h30 dans la salle JeanFERRAT pour satisfaire aux exigences des mesures barrières imposées par la lutte contre le COVID-19.

Tous les conseillers municipaux sont présents à l'exception de Sonia BONNIFACY, Esther GALLOPIN qui a donné procuration à Caroline MARTINAND, Christophe LABROSSE qui a donné procuration à Mireille VELU et Jean-Sébastien SILVE qui a donné pour voir à Jean-Pierre LAVAL.

15 convoqués – 11 participants présents et 3 pouvoirs.

1. Elections Sénateurs :

Le Maire ouvre la séance avec le 1^{er} point qui concerne l'élection de 3 représentants du Conseil pour participer à l'élection des Sénateurs prévue le 27 septembre 2020.

Le vote a lieu selon les règles édictées par les services préfectoraux et donne le résultat suivant à l'unanimité :

Pierre BRAYSSE – Mireille VELU- Jean-Pierre LAVAL délégués titulaires

Elisabeth DEL SOCORRO – Christophe LABROSSE- Esther GALLOPIN délégués suppléants.

2. Budget Primitif 2020 :

L'Adjoint chargé des Finances et la secrétaire de Mairie présente le projet de budget primitif 2020 qui s'équilibre à 714 787 € en fonctionnement et 592 192 € en investissement soit un budget total de 1 306 979 €. En fonctionnement les dépenses les plus importantes proviennent du compte charges générales et frais de personnel qui restent en deçà des niveaux de charges de la strate communale. L'endettement global de 687 000 € détermine le montant de la dette par habitant ; celle-ci dans norme strate communale est de 658 € /habitants. Il est rappelé au Conseil que le compte administratif 2019 voté par la précédente mandature avait été validé par les services du Trésorier Payeur de Montélimar. Soumis au vote par le Maire et après discussion le budget primitif est adopté à l'unanimité pour un montant total de 1 306 979 €

3. Amendes de police :

Le Maire Pierre BRAYSSE explique au conseil le mode de répartition des amendes de police par les services du Conseil Départemental. La demande exprimée par la commune comporte un montant sollicité pour permettre d'obtenir le maximum de dotation intercommunale. Demande votée à l'unanimité.

4. Vente des parcelles avenue Saint Didier :

Il est exposé au Conseil Municipal que la parcelle de 1060 m² sise avenue Saint Didier est en vente depuis plusieurs années, que plusieurs compromis n'ont pas abouti mais qu'à ce jour une SCI est en cours de formation pour acheter ladite parcelle. Le Conseil Municipal donne son accord sur la base d'un prix de 50 000 € et mandate le maire pour procéder aux opérations administratives et comptables de vente.

5. Modification du tableau des effectifs :

Sur demande du CDG26, il est présenté au conseil le tableau des effectifs qui fait apparaître par catégorie d'emploi les postes pourvus où à pourvoir. Le Maire indique qu'il y a 2 postes à ouvrir et à pourvoir : Rédacteur et ATSEM principale 1ere classe. Après en avoir délibéré et entendu les explications, le conseil municipal valide le tableau des effectifs présentés, autorise le maire à l'adresser au CDG26 et à procéder à la création d'un poste de rédacteur.

6. Adhésion convention PAYFIP :

Dans le cadre de la mise en place du paiement à distance par le DGFIP et la suppression à terme des mouvements d'espèces détenues par les communes et autres établissements de Droit Public, il est proposé à toutes les communes d'adhérer à la convention PAYFIP.

Cette convention régit les mouvements bancaires et financiers entre les usagers, et les communes. Désormais le paiement en ligne facilite l'accès au service pour les usagers (Paiement par CB ou prélèvement unique) Le conseil autorise le maire à signer la convention d'adhésion au système PAYFIP et autorise également la modification du règlement des régies des recettes cantine et portage des repas ; sachant qu'à très court terme il n'y aura plus d'encaisse en espèces dans les mairies notamment.

7. Règlement intérieur :

Le maire présente les grandes lignes du règlement intérieur et ouvre la discussion considérant qu'il s'agit d'un document remis à chaque conseiller, qui est une forme de charte des bonnes pratiques à l'usage du conseiller. Après échange le règlement intérieur est adopté par le conseil municipal qui note par ailleurs que le règlement est modifiable au cours de mandat 2020/2026.

8. Vente parcelle à LC IMMO

Après de nombreux échanges et incompréhension juridique entre la commune et le Notaire successeur de Maître DESJACQUES-MAROUX, en accord avec les services juridiques de l'AGGLO, il est proposé au conseil de retirer le dossier de vente Commune/LC IMMO de l'étude et de le confier à un cabinet spécialisé qui rédigera la vente en la forme sous seings privés. Pour activer la finalisation de cette vente en panne depuis 2018 le conseil donne son accord pour faire une vente par acte administratif et charge le Maire de procéder à l'accomplissement de toutes les formalités

9. Gratifications exceptionnelles :

Pierre BRAYSSE, Maire propose, comme le gouvernement l'y autorise, à verser une prime dite COVID 19 aux employés communaux qui ont assuré le service Public pendant la période de confinement en place pour lutter contre la propagation du virus COVID 19. Il propose ce que le conseil a accepté de verser 350 € à Y.HAMLOUI, L.MAZA, M.MALTAVERNE, I.ARN. Il demande à ce que cette prime soit versée dès que possible avec le salaire de juillet.

10. Questions diverses :

Sur proposition de F. ROTH le PV du dernier conseil sera modifié et complété d'un oubli concernant la constitution de la commission SID.

- a. Pierre BRAYSSE Maire indique que la commune de Les Tourrettes non reconnue comme victime de la catastrophe naturelle du 11 novembre 2019 Va par son avocat déposé un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble. Les communes qui l'entourent ont été reconnues comme sinistrées éligibles aux assurances catastrophe naturelle et il semble illogique que Les Tourrettes en soit exclue.
- b. Le Maire évoque ensuite les difficultés qu'il a rencontrées dans son interpellation pour un tirage de feux d'artifice interdit par la réglementation préfectorale. Il faut absolument s'assurer à priori de l'auteur des faits avant d'engager des démarches coercitives.
- c. Pour éviter l'encombrement des poids lourds sur la voie de décélération d'accès dans le village, le maire indique que celle-ci va être supprimée lors des travaux prévus sur la RN7 et remplacée avec l'accord de la DDT par des caillbotis.
- d. Le maire demande à ce que l'on réfléchisse au moyen à mettre en œuvre sur le parking de l'Espace Le Logis Neuf pour éviter la présence de voitures ventouses de co-voiturage : zone bleue ? autre ? il attend des propositions des membres du Conseil.
- e. Nom de Baptême du projet de lotissement face au lotissement Les Lavandins, plusieurs noms sont proposés – un nom est retenu : La Pastorelle.
- f. Le Maire évoque l'idée permettant des conditions de travail de meilleure qualité, par le transfert des services de la Mairie à la bibliothèque, cette dernière étant reconstituée dans la mairie actuelle. Il laisse cette réflexion aux conseillers municipaux qui pourra être reprise prochainement dans le cadre du budget.
- g. Intervention de Félix MERCIER délégué en charge de la sécurité des personnes et des biens qui a fait un inventaire exhaustif de la voirie communale qui à certains endroits est accidentogène. Avec photo à l'appui il décrit les lieux difficiles et propose des solutions de marquage au sol, de modification de la signalisation etc ... Une discussion s'est engagée sur ce point des solutions apparaissent comme possibles, réalisables, néanmoins le maire propose que sous la présidence de Félix MERCIER une commission se consitue et fasse des propositions d'amélioration de la circulation, du stationnement et vienne en débattre devant un prochain Conseil Municipal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 23h10.

Le Secrétaire de séance
Jean-Pierre LAVAL

Le Maire
Pierre BRAYSSE